

APPEL À PROJET « D'ANGLEMONT »

L'archéologie est-elle en capacité d'identifier l'emplacement
d'un évènement historique ?

Le cas du sacrifice de Delgrès et de ses troupes le 28 mai 1802 en Guadeloupe

**RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET RELATIF À UNE ÉTUDE
DOCUMENTAIRE, HISTORIQUE ET ARCHIVISTIQUE**

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET : 11 février 2021

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES : 9 avril 2021

PREAMBULE

La Direction des affaires culturelles et la Région Guadeloupe s'associent pour lancer une étude documentaire permettant d'acquérir une meilleure connaissance des événements historiques qui se sont déroulés le 28 mai 1802 en Guadeloupe sur la commune de Saint-Claude. Louis Delgrès, colonel d'infanterie des forces armées de la Basse-Terre et ses troupes se sont donnés la mort plutôt que de se rendre à des troupes consulaires chargées du rétablissement de l'ordre public en Guadeloupe. Le sacrifice de cet officier de couleur et de ses troupes, lors de l'explosion volontaire de barils de poudre, sur le site de l'habitation d'Anglemont, est un événement majeur commémoré en Guadeloupe. Le lieu du décès de Louis Delgrès et de ses compagnons questionne annuellement la population guadeloupéenne lors des commémorations de cet événement historique. Cependant, l'emplacement où se sont déroulés ces faits historiques n'a jamais été précisément identifié et plusieurs problématiques historiques et archéologiques en découlent. D'autre part, le lieu du sacrifice n'est pas forcément le lieu d'inhumation, si inhumation il y a eu par la suite. Une étude documentaire basée sur les sources archivistiques et historiques ainsi qu'une étude des méthodologies mobilisables par l'archéologie pourrait permettre d'affiner ces questions.

En s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par les historiens et les archéologues, l'étude documentaire s'attachera à croiser toutes les sources d'informations disponibles dans une perspective interdisciplinaire afin de proposer des pistes de recherche permettant d'identifier les potentiels lieux de sacrifice et d'inhumation des troupes engagées lors des combats. L'objectif de cette étude est de réaliser une synthèse des sources écrites, d'effectuer une recherche méthodologique, d'appréhender la nature des vestiges pouvant être conservés et les techniques de recherche pouvant être éventuellement développées ultérieurement. Cette étude ne comporte pas de travaux de terrain. Il convient de préciser que le potentiel lieu de sacrifice, l'habitation d'Anglemont, est de statut privé.

Ainsi, l'étude aura pour objectif d'exploiter et de confronter l'ensemble des documents disponibles ainsi que les possibilités offertes par différentes disciplines et leurs applications pouvant apporter des méthodes et techniques en mesure d'explorer le champ des possibles quant au lieu de sacrifice et d'inhumation.

Ce projet est ouvert à toutes propositions permettant d'apporter des arguments et des solutions conduisant à l'identification de ce lieu d'histoire. Cette étude présente donc un intérêt primordial pour l'histoire de la Guadeloupe. Elle pourra ouvrir dans le futur sur la mise en œuvre d'interventions archéologiques visant à confirmer les hypothèses proposées, sous réserve de l'autorisation du propriétaire.

Le contexte historique

Le 28 mai 1802, au Matouba, sur le site de l'habitation d'Anglemont, le colonel Louis Delgrès et plusieurs centaines de ses compagnons se donnaient la mort en faisant exploser des barils de poudre. Selon les sources de l'époque, cette explosion aurait fait entre 300 et 500 victimes, d'une part les officiers, soldats et prisonniers des troupes rebelles, d'autre part les officiers et soldats des troupes consulaires donnant l'assaut. L'épilogue de ces événements a été qualifié par les historiens contemporains de « guerre » ou de « rébellion » de la Guadeloupe, commencée avec l'arrivée du corps expéditionnaire du général Richepanse une quinzaine de jour plus tôt, venu rétablir l'ordre public en Guadeloupe après que des officiers de couleur, conduit par Magloire Pelage, aient chassé le capitaine-général Lacrosse de la Guadeloupe (octobre 1801).

Dès son arrivée en Guadeloupe, Richepanse se trouve aux prises avec une armée composée en majorité d'hommes libres de couleur, dont les chefs sont les officiers Delgrès et Ignace. À Basse-Terre, à partir du 10 mai, Delgrès organise la résistance. L'affrontement donne lieu à de multiples combats, à Baillif, à Dolé, au Palmiste et à Basse-Terre, au fort Saint-Charles¹ assiégé, que les troupes rebelles abandonnent le 22 mai pour se replier au Matouba ; jusqu'au sacrifice final de Delgrès et de ses hommes le 28 mai 1802.

Différents travaux consacrés à ces événements soulèvent également des questionnements, notamment ceux de Gérard Lafleur (historien, Société d'histoire de la Guadeloupe), Gérard Richard (conservateur du patrimoine), Isabelle Gabriel (archéologue, Musée Edgar Clerc) et ceux plus anciens de l'historien Auguste Lacour (1805-1869).

Un événement connu par les seuls rapports militaires officiels

Les seuls récits concernant ces événements sont les rapports d'opérations militaires, notamment ceux des généraux Richepanse² et Gobert³ et de l'adjudant commandant Ménard, chef d'état-major de l'armée⁴, qui ont tous relaté les récits des faits militaires depuis leur arrivée en Guadeloupe aux autorités à Paris. Ceux-ci vont au-delà du simple récit militaire des opérations, englobant des descriptions ou les aménagements faits par les insurgés sur le site de d'Anglemont. Ainsi Ménard écrit : « d'Anglemont est un plateau très élevé que la nature sans le secours de l'art a rendu presque inexpugnable. On ne peut y parvenir que par les hauteurs qui le dominent d'un seul côté ; il est d'ailleurs environné de vallées profondes appelées falaises, tellement escarpées que quelques hommes peuvent en empêcher le passage contre une armée considérable » ; et sur le sacrifice final de Delgrès il poursuit : « Le reste [des hommes] alla se renfermer dans l'habitation d'Anglemont [...]. Déjà, une douzaine [de soldats des troupes consulaires] des plus hardis avaient franchi une espèce de fossé dont ils l'avaient enceinte [...] lorsqu'une explosion terrible laisse apercevoir une des plus affreuses scènes que le génie de la guerre peut produire. D'Anglemont venait de sauter ; ses décombres dispersés deviennent un vaste bûcher dont les flammes dévorent plus de 500 cadavres ». Gobert quant à lui donna une description similaire du site et des derniers combats : « Le 8 [8 prairial – 28 mai], le général en chef ordonna et exécuta lui-même l'attaque du Matouba, le dernier refuge des brigands et le plus fort [...]. Delgrès, le commandant général, et les chefs les plus déterminés qui avait échappé à nos coups se font sauter en l'air »⁵.

Ces rapports d'opération ont été largement exploités et commentés par les historiens. Toutefois les sources officielles sont plus larges que la seule correspondance dite « à l'arrivée de la Guadeloupe » dans laquelle ils sont principalement conservés. Il conviendrait en effet de consulter toutes les autres sources officielles, publiques et privées, conservées dans les dépôts d'archives métropolitains, notamment au service historique de la défense (Vincennes), aux archives d'outre-mer (Aix-en-Provence), aux archives diplomatiques (La Courneuve) et en Guadeloupe (archives départementales), à savoir :

- Les registres matricules et les états nominatifs des hommes de troupes du corps expéditionnaire de l'an X, conservés à Vincennes et à Aix dans des séries diverses.

¹ Aujourd'hui Fort Delgrès

² Nouveau rapport adressé par le général Richepanse au ministre de la Marine et des Colonies sur les événements de mai 1802, 29 mai 1802. Cité dans *Mémoire pour le chef de brigade Magloire Pelage...*, t. II, p. 310.

³ Rapport des événements qui ont eu lieu à la Guadeloupe, depuis l'arrivée de l'armée, le 16 floréal, jusqu'au 18 fructidor an 10, par Gobert, 18 fructidor an 10 (5 septembre 1802). In *Gazette Nationale ou le Moniteur universel*, 20 octobre 1802.

⁴ ANOM, C7 A57, f° 20. Rapport détaillé sur les événements militaires survenus en Guadeloupe depuis le 11 germinal, date du départ de Brest de l'escadre et des troupes chargées d'aller rétablir l'autorité de la République dans l'île, Ménard, an X

⁵ *Ibid.*, Rapport Gobert, 18 fructidor an 10

- Les dossiers de carrière des principaux protagonistes militaires, ceux des combats du Matouba : Cambriels, Delacroix⁶, Fagnant (ou Faquiant ?) et Lavoie⁷, Petit et Lecomte⁸, Lapointe, Crabbé et Maucombe⁹ et des officiers supérieurs formant l'état-major des troupes, non directement impliqués : Richepanse, Gobert, Dumoutier, Sériziat Ménard...,
- La correspondance au départ du ministère de la Marine et des Colonies (série B) en 1802 et 1803, voir pour les années suivantes,
- Les archives de la Marine relatives à la correspondance envoyée (BB2) ou reçue (BB3) et à la campagne maritime de 1802 (BB4),
- Les dossiers du personnel colonial ancien et moderne (séries E et EE) aux archives d'outre-mer, tel ceux de Louis Henry d'Anglemont de la Haye, de Delgrès et des autres protagonistes, s'il en existe un,
- Les archives notariales,
- Les archives juridiques de l'époque,
- L'état-civil de Basse-Terre (ville et hôpitaux militaires)

Ces sources complémentaires sont données à titre indicatives.

Quelle est l'historiographie de la question ?

Les récits de 1802 ont fait l'objet d'une première publication dès août 1803, signé Hypolite Frasans, l'un des membres du conseil provisoire établi après octobre 1801 pour gouverner la Guadeloupe. Frasans, témoin direct des événements de 1801-1802, a en effet publié, avec Jean-Thomas Langlois, un *Mémoire pour les habitants de la Guadeloupe* ou *Mémoire pour le chef de brigade Magloire Pelage et pour les habitants de la Guadeloupe...* (Paris, 1803). Il relata le sacrifice de Delgrès, s'appuyant sur le rapport de Richepanse du 9 prairial en X (29 mai 1802)¹⁰, par ailleurs publié dans le *Moniteur Universel*¹¹. S'appuyant sur cette publication, Boyer-Pereleau dans *Les Antilles françaises particulièrement la Guadeloupe*, (1825)¹² relata les événements de 1802 avec les mêmes aspects historiques, citant souvent les mêmes sources.

À son tour, Auguste Lacour dans son *Histoire de la Guadeloupe* (Tome 3, 1858), relata les événements de 1802 ; apportant pour la première fois des précisions et des éléments non rapportés dans les rapports militaires officiels qui constituent à ce jour les documents les plus fiables. Mais souvent comme à son habitude, Lacour ne cite pas ses sources.

Tous ces écrits, complétés par d'autres historiens (Saint-Croix de la Roncière, 1933), reviennent sur les mêmes faits en s'appuyant sur des documents historiques de premier plan mais souvent identiques. Ainsi, l'ensemble des ouvrages traitant des événements de 1802 repose sur un même corpus de sources qu'il conviendra d'enrichir à l'appui de nouvelles sources archivistiques et historiques, objectif de cet appel à projet.

L'habitation d'Anglemont

L'habitation d'Anglemont, connue autrefois sous le nom d'habitation Surville, est en 1802 la propriété de Louis Henry d'Anglemont de la Haye par suite de son mariage en 1787 avec Jeanne

⁶ Ces deux derniers légèrement blessés,

⁷ Mort à l'assaut de l'habitation d'Anglemont

⁸ Respectivement capitaine et lieutenant dans le 66^e, morts de leur blessure après l'attaque de d'Anglemont.

⁹ Aides de camp de Richepanse

¹⁰ *Mémoire pour les habitants de la Guadeloupe*, Tome 1, p. 295 et suivante, pièce justificative n° 310.

¹¹ *Le Moniteur universel*, 25 messidor an 10 (14 juillet 1802).

¹² Tome 3, p. 140 et suivante.

Marguerite Dupuy Desilets, veuve en première noce de Bernardin comte de Prael de Surville ; cette dernière décédée en 1796.

Sous l'Ancien Régime, cette habitation-caféière est connue par l'inventaire après décès du comte de Prael de Surville en 1786 (Gabriel, 2006). Toutefois, à partir de la Révolution, son histoire devient lacunaire. Louis Henry d'Anglemont et son épouse sont absents de la Guadeloupe pendant une partie de la Révolution. À la mort de son épouse en 1796, nous ignorons ce qu'il advient de l'administration des biens qu'ils possédaient en Guadeloupe ; aucune recherche poussée n'ayant été faite en ce sens.

Delgrès et les troupes rebelles se sont installés sur l'habitation dès le 23 mai 1802. Mais à en croire Lacour, le Matouba constituait déjà pour les troupes rebelles un réduit qu'il tenait depuis des semaines ; leur laissant le temps d'y faire des aménagements défensifs¹³. Lacour écrit ainsi : « Les insurgés avaient établi leur quartier général sur l'habitation d'Anglemont. La vaste terrasse de cette propriété, élevée au-dessus du sol, ayant un parapet, présentait une sorte de fortification ». Fait-il référence au rapport de Richepanse du 9 prairial an 10 qui précise que « la vaste habitation d'Anglemont [...] [avait été] fortifiée de parapets armés de palissades et de canon » ?

D'Anglemont est ainsi le cœur du dernier bastion des rebelles. Sa position naturelle a été renforcée par des aménagements défensifs avec aux alentours des avant-postes constitués par d'autres habitations (Lassalle, Guichard, Richaud, Fifi-Massieux) ou par des défenses naturelles. L'habitation est en effet installée sur un plateau cerné par des falaises et deux cours d'eau, la rivière Noire et la rivière Saint-Louis, qui en protègent les accès.

Ces éléments descriptifs et géographiques, associés aux résultats attendus des dépouillements notariaux, doivent amener à une meilleure connaissance du site et de la succession de ses propriétaires sur la période 1790-1815.

L'apport de l'archéologie : des problématiques scientifiques multiples

Cette étude archivistique et documentaire devra répondre à différentes problématiques scientifiques dont l'objectif est de documenter les événements et leurs spécificités. Cet objectif doit intégrer une démarche et une réflexion en archéologie, notamment la définition d'une stratégie d'étude globale, basée sur des problématiques scientifiques pertinentes, visant à renouveler les connaissances. Cette analyse scientifique a pour but la détection et la caractérisation de faits matériels avec comme finalité une amélioration des connaissances historiques. Concrètement, il s'agit d'une recherche poussée d'informations.

- **Spatialiser l'événement**

L'étude documentaire tentera de circonscrire géographiquement les potentielles zones où se sont déroulées ces événements historiques et proposera le plus large panel de solutions pertinentes y compris en dehors de l'actuelle habitation d'Anglemont, si cela est justifié. Concernant d'Anglemont, une description géographique et physique de l'habitation et des aménagements qui ont été effectués, mentionnés dans les rapports militaires (souterrain, retranchement, fossé...), est attendue.

La Direction des affaires culturelles et la Région Guadeloupe ont acquis une couverture Lidar du secteur de l'habitation d'Anglemont qui pourra être exploitée dans le cadre de cette étude.

¹³ Lacour, *Histoire de la Guadeloupe*, Tome 3, p. 319.

- **Mobiliser des sources nouvelles**

L'étude devra élargir l'éventail documentaire et archivistique des événements de 1802 et s'ouvrir à d'autres sources, publiques ou privées, pour un nouvel angle d'analyse.

Ainsi, l'étude devra permettre de disposer de renseignements plus précis sur l'habitation d'Anglemont, notamment après 1802, avec des éléments de mutations foncières permettant de connaître l'état de l'habitation (inventaire, procès-verbal descriptif, bail...). À cet égard, une attention particulière devra être portée à l'inventaire de la succession de Louis Henry d'Anglemont, mort à Basse-Terre le 4 août 1814.

Enfin, l'étude documentaire devra permettre de restituer une nouvelle approche historique de la question basée sur les sources archivistiques consultées dans le cadre de cet appel à projet.

- **Vestiges de conflits et victimes**

L'analyse s'attachera, dans une perspective pluridisciplinaire, à cerner la nature des traces archéologiques pouvant être retrouvées à l'emplacement du lieu de sacrifice et d'un potentiel lieu d'inhumation des restes humains. À ce titre, la connaissance du nombre de victimes demeure essentielle. Du côté des insurgés, il est estimé entre 300 et 500 victimes. Richepanse rapporte qu'« environ 400 hommes de troupe soldées commandé par Delgrès, et accompagnés d'une foule de Noirs armés » avaient quitté le fort le 22 mai au soir. En l'absence de dénombrement précis lié à des états numériques ou nominatifs, ce dénombrement restera approximatif. Du côté des troupes consulaires, les états nominatifs devraient permettre d'approcher un nombre plus fiable, lors des combats du 28 mai et suite à des décès les jours suivants.

L'étude explorera le domaine de l'archéanthropologie en faisant appel à des spécialistes de l'archéologie des conflits, de l'archéologie forensique, ou encore en sollicitant les compétences de la police scientifique ou l'expertise militaire. L'objectif est de s'interroger sur le type de restes humains pouvant être identifiés après une déflagration provoquée avec les explosifs de l'époque coloniale et les moyens à mettre en œuvre pour détecter et étudier ces vestiges.

On évaluera l'intérêt de diverses analyses de sol et toutes sortes d'investigations permettant d'identifier par exemple de fortes concentrations de restes humains, de résidus de poudre ou la détection d'objets métalliques, les uniformes des militaires comportant des boutons en métal.

L'étude s'interrogera sur la conservation d'ossements humains datant de l'époque coloniale, ensevelis dans un contexte de terrains volcaniques. Les types de dégâts produits par une explosion à la poudre, sur du bâti mixte en maçonnerie et en bois, pourront faire l'objet d'une évaluation.

L'étude prendra en compte les connaissances disponibles sur les pratiques d'inhumations de catastrophes en Guadeloupe à cette période. Toute proposition résolument interdisciplinaire, touchant à d'autres thématiques sera pleinement considérée.

- **Projet d'intervention**

Le candidat présentera un projet d'intervention archéologique qui pourrait être mis en place dans le futur sur le site de l'habitation d'Anglemont, sous réserve de l'accord du propriétaire. Par exemple, la piste de la géophysique appliquée à l'archéologie pourra être évaluée en vue de la détection de murs, de terrasses, de parapets, de fossés et de fosses.

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET

ARTICLE 1 - Champ d'application

Le présent document a vocation à s'appliquer aux candidats de l'appel à projet lancé par la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe et le conseil régional de la Guadeloupe, puis au bénéficiaire du financement alloué par les mêmes partenaires en vue de la réalisation du projet sélectionné dans le cadre de cet appel à projet.

ARTICLE 2 - Financement de l'appel à projet

L'appel à projet est financé par la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe et le conseil régional de la Guadeloupe de façon paritaire, à hauteur de 30 000 € maximum.

Cette subvention constitue un montant maximum prévisionnel.

Le financement est attribué sous la forme d'une subvention qui sera versée sur le compte de l'organisme lauréat selon les modalités propres à chacun des deux partenaires.

ARTICLE 3 - Dossier de candidature

- Conditions de participation

Le dossier de candidature doit être renseigné par l'organisme candidat dont les statuts ou objets sont en adéquation avec une mission de recherche dans le champ des sciences humaines et sociales (histoire, archéologie, anthropologie...).

Sont éligibles à candidater à cet appel à projet les organismes suivants :

- Les organismes de recherche français, formés en établissement public (centres de recherche, universités...)
- Les personnes morales de droit privé à but non lucratif : les associations.
Sont éligibles à soumissionner les associations comportant dans leurs statuts une mission de recherche dans les domaines précités.
- Les entreprises fiscalement domiciliées en France.
Sont éligibles les entreprises privées spécialisées dans les investigations archéologiques et la sauvegarde du patrimoine.

Une équipe pluridisciplinaire serait souhaitable avec différents profils :

- un responsable scientifique, chargé de la coordination du projet et de l'équipe
- un historien, spécialiste de l'époque contemporaine et notamment de la période coloniale, ayant une expérience dans la recherche en archives
- un archéologue de préférence spécialiste de la période coloniale
- un anthropologue
- tous spécialistes dont la discipline sera jugée pertinente pour apporter des informations sur l'identification du lieu des événements du 28 mai 1802

- Constitution des pièces du dossier

Chaque dossier de candidature est composé **obligatoirement** des éléments suivants :

- Une lettre de candidature au présent appel à projet, datée et signée
- Une présentation de l'organisme candidat
- Un projet présentant clairement l'équipe, les méthodes et les techniques envisagées, les sources mobilisées avec des références bibliographiques indexées
- Le CV de chacun des membres de l'équipe comportant la liste de ses publications
- Une lettre signée de chacun des membres de l'équipe indiquant son engagement dans le projet en cas de candidature retenue
- Un plan de financement, faisant apparaître les différents postes de dépenses
- Le calendrier de mise en œuvre du projet

Les pièces administratives suivantes doivent également être communiquées au moment du dépôt de candidature :

Pour tous les candidats :

- RIB au format IBAN
- Fiche du répertoire SIREN

Pour les associations :

- Statuts de l'association
- Composition des membres du bureau et/ou du conseil d'administration
- Extrait de déclaration au JORF

Pour les entreprises :

- Extrait Kbis

ARTICLE 4 - Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à déposer par les candidats auprès de la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe et du conseil régional, au plus tard le **9 avril 2021 à 12h00**, sous forme dématérialisée, aux formats word ou pdf exclusivement. Tout dossier de candidature reçu après la date limite de réception sera rejeté sans être examiné.

Le dossier de candidature doit être renseigné par l'organisme candidat.

Le dossier est à envoyer par mail avec pour objet la mention : AAP D'ANGLEMONT – DOSSIER DE CANDIDATURE – [NOM DE L'ORGANISME CANDIDAT] aux adresses suivantes :

dominique.bonnissent@culture.gouv.fr

Conservatrice régionale de l'archéologie de Guadeloupe

bruno.kissoun@cr-guadeloupe.fr

Chef du service du patrimoine culturel, de l'Inventaire et de l'archéologie

ARTICLE 5 - Vérification des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures reçus dans les délais seront examinés par un comité scientifique dont les membres seront désignés par la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe et le conseil régional de la Guadeloupe.

Le comité scientifique sera chargé de vérifier la complétude des offres, la recevabilité des dossiers de candidature et leur conformité au regard des exigences de présentation et des conditions de participation (article 3). Tout dossier qui ne respecte pas les conditions de l'appel d'offre, notamment son financement, ne sera pas examiné et donc rejeté.

Le comité scientifique s'accorde le droit de demander aux candidats des modifications ou des pièces complémentaires. Dans ce cas, le comité scientifique peut accorder un délai de 5 jours ouvrés à l'ensemble des candidats concernés pour compléter ou modifier leur dossier de candidature.

Passé ce délai, tout dossier n'ayant pas été mis en conformité est rejeté sans être examiné.

ARTICLE 6 - Évaluation des dossiers de candidature

Les projets retenus sont évalués par le comité scientifique en fonction des critères suivants :

- L'adéquation du projet de recherche au regard des objectifs de l'appel à projet,
- Les compétences scientifiques et la complémentarité de l'équipe proposée ;
- L'intérêt des hypothèses de recherche et de la méthodologie proposée, ainsi que leur adéquation avec les résultats attendus, notamment toute approche innovante,
- La présentation des sources mobilisées
- Le calendrier de mise en œuvre
- L'adéquation des moyens financiers avec le projet

L'évaluation des projets de recherche se déroule dans le cadre du comité scientifique.

Au terme de son évaluation, le comité scientifique dresse la liste par ordre de classement des candidats en fonction des critères définis dans le présent document.

À l'issue de la sélection, le lauréat bénéficie d'un soutien scientifique et technique de la part de la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe et du conseil régional de la Guadeloupe.

ARTICLE 7 - Restitution du rapport scientifique et financier

Le porteur du projet livrera le rapport scientifique et financier au plus tard le **31 décembre 2021**.

Le rendu de l'étude documentaire se fait sous la forme d'un rapport circonstancié, scientifique et financier, en lien avec les objectifs de l'appel à projet. Ce rapport présentera clairement les sources, les méthodes et les techniques qui pourront être envisagées par la suite. Les références bibliographiques seront indexées. Les documents d'archives et tout autre support pertinent seront présentés en annexe.

Le porteur du projet livrera une version numérique du rapport sous la forme d'un lien à un site de téléchargement et une copie intégrée sur une clé USB ou sur un CD-ROM / DVD-ROM. Ces éléments seront adressés à la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe et au conseil régional de la Guadeloupe.

Le porteur du projet livrera quatre exemplaires papier du rapport scientifique et financier à la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe.

Le porteur du projet livrera quatre exemplaires papier du rapport scientifique et financier au conseil régional de la Guadeloupe

ARTICLE 9 – Non remise du rapport

En cas de non remise du rapport, le responsable du projet s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe et le conseil régional de la Guadeloupe.

ARTICLE 10 – Contact

Pour toute question d'ordre technique et scientifique ou administrative et financière, les personnes suivantes peuvent être contactées :

Dominique BONNISSENT,
Conservatrice régionale de l'archéologie
Service régional de l'archéologie, Direction des affaires culturelles de Guadeloupe
28, rue Perrinon, 97 100 Basse-Terre

0590 41 14 72 – 06 90 81 46 80
dominique.bonnissent@culture.gouv.fr

Bruno KISSOUN,
Chef du service du patrimoine culturel, de l'Inventaire et de l'archéologie
Hôtel de Région – Direction de la culture et des sports
Rue Paul Lacavé – Petit-Paris – 97 109 Basse-Terre cedex

0590 60 46 23 – 0690 35 04 52
bruno.kissoun@cr-guadeloupe.fr

**ANNEXE
CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

Lancement de l'appel à projets : **11 février 2021**

Date limite de dépôt des dossiers : **9 avril 2021 à 12h00**

Réunion du Comité d'experts : **mi-avril 2021**

Annnonce des résultats de la sélection : **1^{er} juin 2021**

Il est à noter que cette décision doit faire l'objet, en ce qui concerne le conseil régional de la Guadeloupe, d'une validation en commission permanente.

Mise en œuvre du projet : **à partir de juillet 2021**

Remise du rapport final : **31 décembre 2021**

Ce calendrier est donné à titre indicatif et il est à ce titre susceptible de modifications, notamment eu égard à la crise sanitaire liée à la covid-19.